

ABONNEMENTS
CANADA ET ETATS-UNIS
UN AN \$1.00
SIX MOIS \$0.50
STRICTEMENT PAYABLE D'AVANCE

FONDÉ EN 1886

ANNONCES
Première insertion 10 cts la ligne
Insertions subséquentes 5 cts la ligne
Conditions spéciales pour annonces à long terme

LE PROGRES DU SAGUENAY

ORGANE AGRICOLE ET INDUSTRIEL

Le numéro : 2 sous

Le numéro : 2 sous

LE SYNDICAT DES IMPRIMEURS DU SAGUENAY, INCORPORÉ.—PROPRIÉTAIRE.

JOURNAL HEBDOMADAIRE

REDIGÉ EN COLLABORATION

Proces Belley-Labrecque.

Pour des raisons d'ordre supérieur, nous nous sommes abstenus jusqu'aujourd'hui de rien publier relativement à ce procès. Mais en face de la situation qui nous est faite par le dernier numéro du Travailleur, le silence ne nous est plus permis.

Nous publions donc cette semaine des extraits copieux du jugement du juge Langolier supprimant, pour ménager l'espace, les parties qui ne sont pas d'un intérêt actuel pour nos lecteurs et nécessaires à la compréhension de la cause.

Le demandeur demande que le défendeur soit condamné à lui payer \$1,000 de dommages pour injures et diffamation. L'injure dont il se plaint consiste dans le fait que le défendeur aurait refusé de lui laisser adresser la parole dans la salle publique du curé; la diffamation consiste en ceci, que le défendeur aurait défendu à un nommé René Gagnon, de laisser le demandeur parler sur son terrain, et en ce qu'il aurait dit à un nommé Wilfrid Gagné, que le demandeur était une canaille.

Le défendeur nie avoir prononcé les paroles que lui reproche le demandeur. Il admet qu'il a refusé de laisser parler le demandeur dans la salle publique, mais il plaide qu'il avait droit de le faire, et de donner les raisons qu'il a données de ce refus.

Voici les faits qui résultent de l'enquête en cette cause, laquelle a duré sept jours.

Le 30 mai 1908, on s'occupait de l'élection d'un député à l'Assemblée Législative de Québec, pour le district électoral de Chicoutimi et Saguenay, et la campagne électorale battait son plein. Deux candidats étaient sur les rangs: MM. Elzéar Lévesque et Honoré Petit. Le jour en question, une assemblée électorale devait avoir lieu à l'Anse St-Jean, et les deux candidats, ainsi que les amis, devaient y adresser la parole. Il était connu que le demandeur devait parler pour le candidat Lévesque. On avait songé à faire l'assemblée en plein air, mais comme on craignait la pluie, M. Lévesque alla demander au défendeur l'usage de la salle publique pour la tenir. Le défendeur lui exprima sa surprise de voir qu'il avait accepté le demandeur comme son parrain politique, et il lui déclara qu'il ne permettait aux orateurs des deux partis de parler dans la salle publique, mais qu'il ne voulait point que le demandeur y prit la parole. Il donna pour raison de son refus de laisser parler le demandeur dans la salle publique, le fait que celui-ci était un ennemi du clergé de Chicoutimi, et en particulier du défendeur lui-même, qu'il les avait dénigrés, et, qu'au moyen d'une poursuite contre son évêque, il lui avait extorqué \$400 et un certificat de bonne conduite.

Voilà les faits dont se plaint le demandeur.

Il est aussi bon que nous nous débarrassions de suite des accusations portées contre le défendeur au sujet de Wilfrid Gagné et

Réné Gagnon. Wilfrid Gagné jure bien que le défendeur lui a dit que le demandeur était une canaille, mais il est contredit par Léandre Boudreau, qui était avec lui lorsque le défendeur lui a parlé. De plus, l'assertion de Gagné est tout à fait invraisemblable puisque, le même jour, d'après le témoignage de M. Lévesque, le défendeur s'adressant à M. Lévesque lui-même, lui aurait dit qu'il avait toujours eu une bonne opinion de lui, et qu'il regrettrait de le voir faire sa campagne électorale en compagnie du demandeur.

Quant à l'accusation relative à René Gagnon, elle n'est pas prouvée. Le défendeur admet bien qu'il a conseillé à René Gagnon de ne pas laisser parler le demandeur chez lui, mais il ne lui a pas défendu.

J'en viens maintenant à la partie de la cause sur laquelle a roulé presque toute l'enquête. J'ai à examiner deux questions: 1o Le défendeur avait-il le droit de refuser de laisser parler le demandeur dans la salle publique? 2o avait-il le droit de donner les raisons qu'il a données de son refus?

La salle en question appartient à l'évêque de Chicoutimi dans le diocèse duquel se trouve la paroisse de l'Anse St-Jean, et c'était le défendeur qui en avait la garde.

Cette salle est destinée à servir pour les assemblées de paroisse, et non pour des réunions politiques. En accordant l'usage pour y faire des discours politiques, c'était donc conférer un faveur, et le défendeur avait certainement le droit de refuser cette faveur au demandeur, alors même qu'il n'aurait eu aucune raison de le faire.

2o Le défendeur avait-il le droit de donner les raisons qu'il a données pour ne point permettre au demandeur de parler dans la salle publique?

Le défendeur est un prêtre catholique, il était curé de la paroisse de l'Anse St-Jean, et il est le frère de Mgr l'évêque de Chicoutimi. Quelques années auparavant, il y avait eu un procès au sujet d'une affaire d'écoles, qui intéressait la paroisse en question. Les commissaires d'écoles, sur la menace de l'inspecteur d'écoles de faire refuser à la paroisse l'octroi du gouvernement, avaient supprimé un arrondissement, et fermé deux maisons d'écoles. Un certain nombre de contribuables, qui avaient à se plaindre de cette décision des commissaires, leur demandèrent de la révoquer. Les commissaires ne s'étant pas rendus à leur demande, ils interjetèrent appel de leur refus à la Cour de Circuit. La cause vint devant M. le juge Gagné, à Chicoutimi. Le défendeur qui, pour rendre service à la municipalité scolaire de l'Anse St-Jean, laquelle est très pauvre, avait consenti à accepter la charge de secrétaire-trésorier de la commission scolaire, fut en cette qualité appelé, comme témoin pour produire les documents officiels, et expliquer les circonstances dans lesquelles les commissaires avaient agi comme on leur reprochait d'avoir fait. Le demandeur, qui agissait comme avocat des appelants, fit subir au défendeur un interrogatoire dans lequel il le traita très durement, et de son propre aveu, et dans sa plaidoirie il le dénonça comme un fauteur de discorde dans sa paroisse, comme étant l'auteur de l'acte des commissaires, et fit tout son possible pour le rendre odieux et méprisable à ses paroissiens. C'est au point que le juge, en rendant son jugement, crut devoir protester contre le langage tenu par le demandeur, et déclarer que le défendeur n'avait, dans la circonstance, fait que son devoir comme un curé qui a à

coeur l'intérêt de ses paroissiens.

N'y eut-il que cette conduite du demandeur envers le défendeur, on voit que celui-ci avait de bonnes raisons de ne pas lui accorder une faveur.

Mais le défendeur était-il justifiable de dire que le demandeur persécutait le clergé de la ville de Chicoutimi, et avait extorqué \$400 et un certificat de bonne conduite à son évêque? Il était connu publiquement que le demandeur, tant dans ses conversations que dans le journal le "Travailleur", publié à Chicoutimi, journal dont il avait le contrôle absolu, et qu'il redigeait presque constamment, avait fait la guerre à une partie importante du clergé de la ville de Chicoutimi, qu'il avait attaqué les Révérends Pères Eudistes, qui avaient charge de la paroisse du Sacré-Coeur, qu'il avait essayé de leur enlever le respect et la confiance de leurs paroissiens. Il suffit de lire les numéros de ce journal qui ont été produits en cette cause, pour voir que le public avait raison de considérer le demandeur comme un adversaire des Pères Eudistes.

Il était connu aussi que, dans plusieurs circonstances, le demandeur avait accusé tout le clergé de la ville de Chicoutimi d'être vendu à Mr Dubuc, le gérant de la compagnie de Pulpe de Chicoutimi, qu'il avait dit qu'avant un verre de vin et une tappe sur le ventre on pouvait se gagner l'appui de tout le clergé de la ville de Chicoutimi.

Le demandeur nie cela, et soutient qu'il n'a jamais parlé ainsi de ce clergé, mais il y a tant de témoins qui le disent, qu'il est impossible de ne point les croire, et leurs témoignages sont d'autant plus vraisemblables que, devant ce tribunal même, dans sa plaidoirie orale, le demandeur a parlé de certains membres du clergé de Chicoutimi, et du défendeur lui-même, d'une manière qui rend vraisemblables les paroles qu'on lui prête. Par exemple: simplement par ce que l'abbé Bergeron, procureur du séminaire, avait été témoin contre lui, et un témoin très intelligent, et très modéré, il a traité d'ignorant et d'imbecile, se servant d'expressions grossières, et disant qu'au Séminaire de Chicoutimi, on ne l'aurait trouvé bon qu'à prendre soin des vaches et des veaux. Contre le défendeur lui-même, il s'est servi pendant toute sa plaidoirie, du langage le plus violent et le plus grossier. Je n'ai donc point de peine à croire qu'il ait tenu contre ceux des membres du clergé de la ville de Chicoutimi qu'il pensait lui être opposés dans les élections municipales et parlementaires, les propos qu'on lui imputait.

Voilà pour la conduite du demandeur envers le clergé de la ville de Chicoutimi et envers le défendeur. Voyons maintenant ce qui s'est passé entre lui et Sa Grandeur l'évêque de Chicoutimi. Le demandeur avait poursuivi en dommages un nommé Morier, parce qu'il avait signé un mémoire à l'évêque de Chicoutimi dans lequel le demandeur prétendait qu'il y avait des allégations diffamatoires à son égard. Ayant assigné Mgr Labrecque pour lui faire produire ce mémoire, il le traita d'une manière grossière et brutale.

Trois jours après le demandeur intentait contre son évêque une action en dommages pour \$400.

Non seulement, il me semble, un catholique, alors même qu'il a se plaindre de son évêque, doit le traiter avec les égards dus à son rang, mais il doit essayer d'obtenir

Sa Grandeur ayant reçu signification de l'action, dans laquelle le demandeur lui demandait ses \$400 et se réservait le droit de le faire emprisonner, s'il ne payait pas, alla trouver le demandeur, et lui dit qu'il voulait régler cette poursuite avec lui. Le demandeur y mit les conditions suivantes contenues dans une lettre du 3 avril 1908.

Par l'arrangement proposé, et qu'il a forcé son évêque à accepter, le demandeur obtenait certainement plus qu'il n'aurait jamais pu obtenir du tribunal, alors même qu'il aurait complètement réussi dans son action. En effet, aucun juge n'aurait pu lui accorder plus que \$400 qu'il demandait, et il est bien probable même qu'aucun tribunal ne lui aurait accordé plus d'une cinquantaine de piastres, pour une injure qui lui aurait été dite en présence de deux personnes, et sous le coup de l'indignation naturelle, produite chez Sa Grandeur par la manière dont le demandeur l'avait traité devant le tribunal.

Cependant il ne se contente pas de ces \$400 et il insiste à se faire donner un certificat et même une bénédiction épiscopale pour lui et sa famille. Le témoin Ludger Vézeina qui est allé porter à Sa Grandeur la lettre du demandeur, contenant les conditions auxquelles il était prêt à retirer sa poursuite dit qu'en lisant la lettre que le demandeur voulait lui faire signer, Sa Grandeur a dit: C'est gentil et noble de la part de M. Belley. Il est bien évident que ce témoin n'a pas compris que cela a été dit ironiquement par Sa Grandeur.

Comme le demandeur s'était fait autoriser à la faire, il a publié ce certificat dans les journaux, mais il s'est gardé de dire qu'il s'était fait payer \$400 de dommages par son évêque.

Plusieurs témoins, prêtres et laïques, ont dit qu'ils avaient été affligés en apprenant ce règlement qu'ils le considéraient comme humiliant pour Sa Grandeur, et ils ont ajouté qu'ils se l'étaient expliqué par le grand désir qu'avait Sa Grandeur d'éviter le scandale d'un procès dans lequel un évêque était non-seulement poursuivi en dommages, mais poursuivi par un catholique et par un de ses diocésains.

D'autres témoins ont dit que le public en général, était content de ce règlement. Je n'ai pas de doute que tous les catholiques du diocèse de Chicoutimi ont dû être contents d'apprendre que ce procès n'irait pas plus loin, mais j'ai peine à le croire qu'il se soit trouvé des catholiques, dans le diocèse de Chicoutimi ou ailleurs, pour approuver le demandeur d'avoir traduit son évêque devant les tribunaux pour le faire condamner à lui payer \$400, et le faire emprisonner s'il ne lui payait pas, et cela, sans avoir essayé d'obtenir d'une autre manière le redressement des torts que suivant lui, cet évêque avait eus à son égard.

Pour se justifier d'avoir tenu une pareille conduite envers son évêque, le demandeur a énoncé dans sa plaidoirie orale, une doctrine que je ne puis certainement pas admettre. Suivant lui, lorsqu'un prêtre, ou même un évêque fait quelque chose d'illégal, ou tient une conduite qu'on juge coupable, on peut le traiter comme le premier venu, et l'attaquer dans les journaux.

J'admets bien que tout citoyen doit avoir justice, aussi bien contre un prêtre ou contre un évêque que contre toute autre personne, mais je ne puis admettre que, pour obtenir cette justice, on doit procéder de la même manière quelle que soit la position de l'ecclésiastique dont on a à se plaindre.

Non seulement, il me semble, un catholique, alors même qu'il a se plaindre de son évêque, doit le traiter avec les égards dus à son rang, mais il doit essayer d'obtenir

justice en recourant aux moyens que la loi ecclésiastique met à sa disposition. Si un catholique croit avoir à se plaindre d'un prêtre ou d'un évêque, et si l'acte dont il se plaint est susceptible d'un redressement par l'autorité ecclésiastique supérieure, il est élémentaire, suivant moi, qu'il doit essayer d'obtenir ce redressement de cette manière, et qu'il ne doit s'adresser aux tribunaux civils que s'il n'y a pas moyen de l'obtenir. Par exemple, un catholique croit avoir à se plaindre des paroles prononcées sur son compte en chaire, par son curé. Sans doute, il pourrait, à la rigueur poursuivre de suite d'obtenir ce redressement de cette manière, et qu'il ne doit s'adresser aux tribunaux civils que s'il n'y a pas moyen de l'obtenir. Par exemple, un catholique croit avoir à se plaindre des paroles prononcées sur son compte en chaire, par son curé. Sans doute, il pourrait, à la rigueur poursuivre de suite d'obtenir ce redressement de cette manière, et qu'il ne doit s'adresser aux tribunaux civils que s'il n'y a pas moyen de l'obtenir.

Si je ne puis approuver la doctrine énoncée par le demandeur dans sa plaidoirie, et qu'il a mise en pratique contre Sa Grandeur Mgr l'évêque de Chicoutimi, je dois protester contre une autre opinion qu'il a énoncée dans cette même plaidoirie. Pour justifier ses attaques dans Le Travailleur contre certains ecclésiastiques de Chicoutimi, il a prétendu que, dès qu'un prêtre fait quelque chose qu'on trouve reprehensible, un catholique a le droit de le dénoncer dans les journaux.

Je proteste énergiquement contre une pareille doctrine, et je soutiens que, non seulement un journal catholique, mais aucun journal respectable ne devrait publier de pareils scandales sur le compte de n'importe qui, et surtout d'un ministre du culte. Les curés, comme les ministres de tous les autres cultes, sont des hommes, et dès qu'on a affaire à des hommes, on a affaire à des êtres qui ont des passions. S'ils ne les domptent pas toujours, à quoi bon signaler au public, dans les journaux, les écarts qu'ils commettent?

Cela ne peut avoir d'autre résultat que de satisfaire une curiosité malsaine et de scandaliser les lecteurs, car ces écarts ne prouvent rien contre le culte que professent ceux qui se sont ainsi oubliés.

Le défendeur était donc, à mon avis, justifiable de dire que le demandeur avait extorqué à son évêque \$400 en argent et un certificat auquel il n'avait point droit, car c'était parfaitement vrai, et dans sa position il était justifiable de donner comme raison de son refus de laisser le demandeur parler dans une salle appartenant à l'évêque diocésain, et dont lui-même avait la garde, la conduite du demandeur envers cet évêque et envers lui-même.

Si le défendeur avait le droit de refuser la salle au demandeur, et de donner de son refus les raisons qu'il en a données, il est évident qu'il ne peut avoir, en le faisant, encouru aucune responsabilité en dommages.

L'action du demandeur doit donc être renvoyée avec dépens.

POUR 50 CTS
Envoyez-nous 50cts et nous vous enverrons une boîte de cartes de visites imprimées à votre nom, avec enveloppes.
Le Progres du Saguenay

ETRENNES 1909-1910
GRANDE TOMBOLA
Durant la semaine de NOËL et du JOUR DE L'AN toutes les personnes qui feront des achats chez L. PROUMEN, libraire, recevront gratis un billet de TOMBOLA pour chaque 5 cts dépensé. Le tirage aura lieu irrévocablement le 15 Janvier 1910.
Le gros lot à gagner est un Joli Crucifix de 34 pouces de haut. La Croix est en bois d'ébène et le christ en vieil argent. La valeur de ce RICHE crucifix est de \$20.00. On peut aller l'admirer dans la vitrine de L. PROUMEN où il est exposé jusqu'au jour du tirage.

La Lumière se fait
Nos lecteurs trouveront ailleurs dans ce numéro, le texte complet des considérants du jugement rendu par Sir François Langolier, dans le procès Belley-versus-Labrecque.

La lecture de ces considérants, mettent en pleine lumière la conduite de M. Belley à l'égard de Mgr Labrecque, et la façon dont il s'y est pris pour obtenir de son évêque, en plus de la somme rondelette de \$400, un certificat de civisme et "même une bénédiction épiscopale".

Le public sera à même de juger le procédé de Mr Belley, qui après avoir signifié à son évêque "l'action dans laquelle il lui demandait ses \$400, et se réservant le droit de le faire emprisonner s'il ne les payait pas." profita du désir exprimé par Mgr Labrecque, soucieux d'éviter le scandale d'un pareil procès, de régler l'affaire hors de Cour, pour lui arracher, non point seulement une dénégation des propos malsonnants dont il se plaignait, non pas seulement une rétractation pure et simple, qui suffisaient à réparer le tort dont il se plaignait, mais encore un certificat de civisme des plus remarquables, sans oublier toutefois l'appréciable baume de la somme rondelette de \$400, et qui s'empresse de faire publier arbi et orbi le dit certificat de civisme.

Cette conduite se passe de commentaires: nous laissons à ceux qui liront les considérants du jugement du savant juge, le soin de tirer leurs conclusions.

Mais il est une conclusion qui s'impose au point de vue de Chicoutimi.

Chicoutimi a vu ces progrès, menacés pas à pas, depuis nombre d'années, par des dissensions intestines des plus regrettables, contraires à ses meilleurs intérêts et qui lui ont certainement causé de graves préjudices.

C'est miracle que ces dissensions n'aient pas réussi à tuer complètement dans la coque l'oeuf de son développement.

Or, il est de notoriété publique que ce M. Belley a été l'instigateur et la cheville ouvrière de ces malheureuses dissensions.

Il faut espérer, dans l'intérêt de cette ville industrielle, que la lu-

mière jetée par ce procès, sur les méthodes de M. Belley, permettra à ses concitoyens d'apprécier, comme il le mérite de l'être, le rôle joué jusqu'ici par M. Belley à Chicoutimi.

Un plaidoyer raccourci

A beau mentir qui vient de loin.

La meilleure condamnation du plaidoyer que l'avocat Belley a prononcé à Québec, c'est la publication qu'il en a faite dans le Travailleur. Il n'a pas eu le courage de le publier tel que prononcé. Il en a eu honte. Le fait est qu'à Québec, il a parlé, ou plutôt dégoisé, pendant quatre heures et que dans un quart-d'heure on peut le lire. Malgré les reproches dont il est encore loin d'être exempt, car chassez le naturel il revient au galop, on peut admettre que s'il avait été prononcé tel que publié, au moins, tous ceux qui l'ont entendu n'auraient pas eu à hausser les épaules.

Une lettre pastorale

Dans sa lettre pastorale publiée comme éditorial dans le dernier numéro du Travailleur, l'apôtre Louis de Gonzague reproche au juge Langolier d'avoir, dans son jugement, ignoré la lettre par lui écrite à Mgr l'évêque de Chicoutimi pour se plaindre du défendeur le curé de l'Anse St-Jean.

C'est plutôt un service que lui a rendu le juge qui trouvait sans doute le dossier déjà assez chargé contre lui.

M. Belley en parle, mais il se garde bien de publier la lettre qui est ce qu'on appelle, en langage vulgaire, une "lettre de bêtises" à laquelle on ne répond pas.

Un autre procès

La ville vient de perdre, à Québec, devant un autre juge, le procès dans lequel l'ex-maire aux prunes l'avait engagé au sujet de la franchise accordée à la Cie hydraulique—M. Belley est on frais de faire mentir le proverbe: nul n'est prophète en son pays. Pour le lui appliquer, il va falloir en renverser les termes.

AU COMMERCE

La meilleure annonce pour un **MARCHANT DETAILLEUR** est d'avoir en magasin du bon **TABAC CANADIEN** en **FEUILLES NATURELLES**.

Pour ceux qui aiment le tabac fort et de bon gout, demandez a votre fournisseur les trois varietees suivantes.

BLEU NO 1 EN CAIGNE PAR LIVRES
BELGIQUE EN
ROUGE QUESNEL EN QUART PAR LIVRES

Notre assortiment de Biscuits, Sucreries, Pipes et articles de Fumeurs, Epicerie et Librairie est actuellement au complet.

Notre voyageur qui est constamment sur la route vous donnera plus de details.

DESMARAIS & GREGOIRE,
NEGOCIANTS EN GROS, CHICOUTIMI.

TABACS, BISCUITS, SUCRERIES, EPICERIES ET LIBRAIRIES.

Le Canadian Northern

L'inauguration de la ligne directe Québec-Ottawa a eu lieu le cinq décembre.

L'inauguration officielle, par la Compagnie Canadian Northern de Québec, de la nouvelle ligne directe entre Québec et Ottawa a eu lieu dimanche, le 5 décembre.

L'établissement de cette nouvelle ligne fera disparaître plusieurs lacunes. En plus de relier les deux capitales, la ligne Ottawa-Québec sera comme un lien entre les différents points situés sur le nouveau parcours. Les citoyens de la Rivière St. Lawrence, de même que ceux des Cantons de l'Est, devant passer par Lévis, bénéficieront grandement de la nouvelle ligne.

A partir de Québec, la route se poursuit le long du St-Laurent sur un parcours d'environ 40 milles. Sur la ligne d'Ottawa le chemin est pour ainsi dire, toujours en vue de la rivière et offre les plus belles scènes, les plus intéressantes panoramas qu'il soit possible de voir à l'Est des Montagnes Rocheuses. Cette nouvelle voie forme de plus un véritable anneau qui se soudera à la grande chaîne du Transcontinental.

Des wagons lits seront attachés aux trains de la ligne directe. Partant de Québec à 11 heures du soir, les voyageurs seront à Ottawa le lendemain matin à 9 heures et 45 minutes. Les départs d'Ottawa se feront à 8 heures et demie du soir et les trains arriveront à Québec à 7 heures et 20 minutes le lendemain matin. Des trains de fret et de passagers quitteront également Joliette heures et 15 minutes pour Ottawa, repartant d'Ottawa à 8 heures du matin tous les jours, excepté le dimanche.

VIN DE MESSE

MARQUE
"Vatrac" "Santovaire"

Approuvé par Sa Grandeur
Mgr. de Lévis. Se recommandent
par leur pureté et leur qualité
supérieure.

EN VENTE PARTOUT.

LAPORTE, HADEN & C^{ie} Limitée,
CHICOUTIMI.
EN VENTE PAR
A. E. Drolet, Québec.
G. & E. Couture, Lévis.

Biphosphate chaux des Frères Maristes

Remède très efficace, contre
la consommation, l'anémie et les
maladies des os.

—39 ans de succès—
En vente chez les Frères
Maristes.
23 sept. 6 ms.

Pour vos épicerie de choix, et charcuteries allez à la Bonne Ménagère, Epicerie Moderne.

Renaud & Cie

Incorporée
Faïence,
Porcelaine,
Verrerie

72-74 Rue St-Paul
QUEBEC.

LA NATIONAL LIFE
La seule Compagnie qui en vou
chargeant moins cher vous
garanti plus

LA NATIONAL LIFE
Capital : \$1,000,000
Surplus : 300,000.

La seule compagnie qui vous
garantie que, après avoir payé
un an, si vous tombez malade,
votre police restera en force.

Vous avez tout à y gagner en
vous adressant à moi.

J. ELZ. DUFOUR
Agent général de la **National
Life**.
Tél. Belley 100. B. P. 59.

AVIS

Les personnes qui désireront
faire faire des blouses d'hiver pour
Dames chez les Demoiselles Trem-
blay, trouveront en même temps
chez Gobeil & Tremblay un beau
choix de drap et fourures dans
tous les prix, vous trouverez aussi
les fournitures pour la confection
de ces blouses.

Venez nous voir nos prix sont
réduits.
GOBEIL & TREMBLAY
Rivière du Moulin

DOCTEUR EMILE H. DION
des Hôpitaux de Paris
No 7, rue St-Jean, Québec.
Spécialités : Maladies des Yeux,
Oreilles, Nez et Gorge.
Heures de bureau, à Québec, 11 à 12 h. m. Tél. Bel
2' 4 p. m. 1151
à Lauson, 6 à 8 p. m. Tél. Be 11

PACIFIQUE CANADIEN

**EXPOSITION
Internationale
D'ANIMAUX DE FERME**
—A—
Chicago, Ill

\$33.00 ALLER ET
RETOUR

Départs : 29 Nov. 1er et 5 Déc
Retour : 12 D. c. 1909

**SERVICE DE WAGONS-LITS
MONTREAL OTTAWA**

Départ de la gare Windsor, Montréal, tous
les soirs, à 9.50. Arrivée à Ottawa à 1.10
a. m.

La compagnie accorde aux passagers le
privilege de rester couchés dans le wagon
jusqu'à neuf heures a. m., ce qui leur donne
une nuit entière de repos.

D'OTTAWA

Les passagers peuvent s'installer dan
le wagon-lits (Gare Union), dès 9 heures
p. m., ou plus tard dans la soirée, jusqu'à
l'heure du départ, 4.35 a. m., arrivant à
Montréal, (Gare Windsor), à 8.00 a. m.

**EXPOSITION INTERNATIO-
NALE D'ANIMAUX DE FERME**

CHICAGO, ILL.

du 27 NOVEMBRE au
10 DÉCEMBRE

\$33.00 ALLER et RETOUR
de QUÉBEC

Départs : 27, 28 et 29 NOVEM-
BRE et 1er et 5 DE-
CEMBRE.
RETOUR : Les passagers devront
être de retour, à leur
point de départ, le 12
décembre 1909.

S'adresser à 30 rue St-Jean,
angle Côte du Palais.
au Château Frontenac ou à la
Gare du Palais, Québec.

ROUTE DES LACS C. P. R.

Le service de bateau du C. P.
R. sur les grands Lacs, comprend
5 voyages par semaine, de Owen-
Sound et Fort William.

Les bateaux quittent Toronto
à 1 hrs P. M. les lundis, mardis
mercredis, jeudis et samedis. Cette
route et la route idéale pour le
Nord Ouest, la Colombie Britan-
nique et les côtes du Pacifique
pour la grande exposition du Yu-
Kon Pacifique à Seattle.
Demandez à l'agent de la gare
pour details.



Chas. Desjardins & Cie

Notre Grande Spécialité cette année est le
Mouton de Perse

¶ Nous avons même Deux Qualités que vous ne trouverez nulle part
ailleurs, excepté à Paris, Londres et New York. Choix splendide
des plus belles Peaux et des plus élégantes Confections. C'est le
temps de donner votre commande pour un Nœud, etc.

40% d'économie à réaliser sur la
qualité et le fini de nos
marchandises.

N.B.—Nous nous ferons toujours un plaisir
d'ouvrir un compte aux personnes
SOLVABLES.

130, RUE SAINT-DENIS
Entre Ste-Catherine et Dorchester,
MONTREAL

Nouveau Cordonnier

Nous avons le plaisir d'annoncer
à nos lecteurs que M. L. A. Boutin
vient d'ouvrir une boutique de cor-
donnerie de première classe, porte
voisine de M. David Duchaine,
marchand de chaussures, rue Ri-
cine.

Il s'occupe de la réparation de
chaussures, et tout spécialement de
la confection des chaussures de
gout. M. Boutin qui a travaillé
dans les meilleures boutiques de
Québec, connaît son métier et don-
nera satisfaction, même aux plus
difficiles.

Ed. Lemieux

Agent d'assurance
CONTRE LE FEU, SUR LA VIE
LES ACCIDENTS ET LA
MALADIE
BUREAU : RUE RACINE
A côté de la Banque Nationale

Lots à bâtir situés sur les rues
Loire, Montcalm et Ste-Anne à
vendre à bons marchés. Condition
et paiement faciles.

**Briques à Vendre au
Bassin de Chicoutimi**
La Cie Générale du Port
de Chicoutimi.

CHEMINS DE FER CANADIAN NORTHERN ET QUEBEC & LAC ST JEAN

HORAIRE D'HIVER

En force depuis le 26

Sept. 1909

DEPART DE CHICOUTIMI

7.30 A. M.—Tous les jours diman-
ches et lundi, excepté
pour Roberval Qué-
bec et l'Ouest.

7.00 P. M.—Tous les dimanches
pour Roberval, Qué-
bec, etc.

ARRIVEE A CHICOUTIMI

7.50 P. M.—De Québec, Rober-
val, etc, tous les jours,
dimanches, exceptés.

8.00 A. M.—De Québec, Rober-
val, etc, dimanches
seulement.

Guy Tomns,
Agt. Gén. Frt. et Pass.

A vendre

Un bel emplacement, avec ba-
tisse, y compris une boulangerie,
à Hébertville Station, à 2 arpents
des chars. Très bonnes conditions.
S'adresser à
FERDINAND JEAN,
Chicoutimi.

14-10-09,

La "SUN LIFE" Insurance Co.

Bureau-Chef : Montréal

CAPITAL \$30,000,000.00

Assuranc en forc \$119,000,000.00

La "Sun LIFE" assure depuis l'âge d'un an
jusqu'à 70 ans.

Les taux sont les plus bas. Les profits qu'elle paie
à ses assurés sont plus élevés que n'importe quelle Com-
pagnie. Elle pratique tous les systèmes en cours d'assu-
rance, après le 6ème paiement, votre police est payée
pour 20 ans si vous le voulez. Consultez nos prix avant
de vous assurer, vous avez beaucoup à y gagner.

AD. TREMBLAY,

AGENT-GENERAL, CHICOUTIMI

LA CAISSE DE PETITE ECONOMIE

DE

CHICOUTIMI

BUREAU-CHEF: SALLE DES OUVRIERS, RUE RACINE
CHICOUTIMI

SUCCURSALES:

BIBLIOTHEQUE PAROISSIALE, en face de la Cathédrale.
ECOLE DES FRERES MARISTES Rue Racine.
RESIDENCE DES RR. PP. EUDISTES, Bassin.

HEURES DE BUREAU:

A la Bibliothèque Paroissiale et Chez les RR. PP. Eudistes,
Tous les DIMANCHES de 4h. à 5h., P. M.; tous les
JEUDIS, de 7.30 à 8.30 P. M.

AU BUREAU CENTRAL:

Le DIMANCHE, de 3.30 h. à 5.30 h. P. M. Le MERCRE-
D, de 7.30 à 8.30 h. P. M.

La Caisse de Petite Economie paie un intérêt de 3% sur
tous dépôt de UN SOU à 300.00

Gérant Général — J.A. Bécharde.

GRAINE de SEMENCE

De toutes sortes

JE M'EMPRESSERAI DE FOURNIR
LES ECHANTILLONS ET PRIX A
CEUX QUI M'EN FERONT LA DE
MANDE.

Geo. Tanguay

Basse-Ville,
QUEBEC.

AUSSI

Farine, Lard, Grains, Etc.

LE SYNDICAT DES IMPRIMEURS DU SAGUENAY

EDITEUR-PROPRIETAIRE DU

PROGRES DU SAGUENAY

JOURNAL AGRICOLE ET INDUSTRIEL. FONDE EN 1886

ABONNEMENT: \$1.00 par année.

Nous nous chargeons de tout ouvrage typographique

Livres, Journaux, Entêtes de Comptes, Entêtes de Lettres, Factures, Envelop-
pes, Blancs de Cour, Factums, Circulaires, Cartes d'affaires, Menus, Af-
fiches, Programmes, Catalogues, Pamphlets, Lettres de Faire Part,
Livrets de Reçus et de Billets, Réliure et Réglage, Etc., Etc

Impressions de tous genres et de toutes couleurs.

Tout ouvrage est exécuté avec soin et promptitude et à des prix modérés.

Toute commande reçue par malle recevra notre attention.

Bureaux et Ateliers: Rue Racine, Chicoutimi.

Trappeurs!

Chasseurs!

Nous vous offrons les plus hauts
prix pour tous lots de

Peaux Vertes

Vous êtes sûrs d'avoir
chez nous

Traitement loyal,
Honnête assortiment,
Prompt paiement.

ENVOI GRATIS de notre Liste de
Prix 1909-1910.

REVILLON FRERES

134 et 136 rue McGill, Montreal.

A VENDRE

2,000,000, de bardeaux de cèdre
de toutes les qualités, achetés à
l'encan dans les Provinces Mariti-
mes, seront vendus chez.

A. LEPAGE

St-Alphonse 5 8 09

Argent à prêter

M. J. A. Michaud, Agent, Chicou-
timi, a le plaisir d'annoncer au
public qu'il dispose d'un capital
de \$50,000 à prêter sur biens de
fonds, propriété de ville et village
aussi escompte des contrats à de
très bonnes conditions. Une visi-
te est sollicitée.

Spécialité de fameuses marques
are de la manufacture Miller
& Lockwell.

DIXIE & POLO

aussi tabac en feuilles de toutes sortes

Desmarais & Grégoire.

DYDIME SIMARD



Fabricant et
marchand d'épi-
taphes et de mo-
numen
funéraires

Ces épitaphes sont en fer recouvert d'une épaisse peinture
blanche émaillée imitant le marbre à la perfection.
C'est ce qu'il y a de plus nouveau et de moins cher.
Elles durent aussi longtemps que le marbre.
Les inscriptions sont dorées et en relief.
Détails données en vous adressant à

DYDIME SIMARD.

1 8/07. an
Jonquières, Co. Chicoutimi.

J. E. CLAVEAU

Epicier et Marchand de Fruits

Coin des Rues Racine et Ste-Anne

J'aurai en tout temps des fruits de toutes
sortes, Pommes, Oranges, Babanas, Ananas,
Citrons.

LIQUEURS DOUCES

Poisons de toutes sortes,

Bon sirop à 40cts le gallon. Lard, jambon,
œufs et beurre tout l'été

OMAZON, pour les animaux

Une visite est respectueusement sollicitée.

J. E. Claveau.

BOIS DE CONSTRUCTION

Bois préparé de toutes les sortes et de
toutes les qualités

BARDEAUX DE CHOIX

Moulures de tous genres, de tous les goûts et de tous
les prix.

Bois de Chanfrage en longueur de trois pieds ou scié à
demande.

Une excellente chaudière me permet de donner du bois
bien séché et prêt à servir.

Des Hangars Immenses servent à garder en parfaite con-
dition de grandes quantités de
bois de toute sorte que je puis
répondre à toutes les comman-
des sans aucun retard.

PRIX HORS DE TOUTE CONCURRENCE

HENRI JALBERT

Rue Racine, Chicoutimi.

Desbiens & Boucher

MARCHANDS-GENERAUX

Marchandises sèches, Epicerie, Ferronneries, grains, etc.

Venez voir! vous serez satisfaits.

SPECIALITE: Farine, Blé d'Inde.

Strictement comptant
Desbiens & Boucher,

Ste-Anne de Chicoutimi.

LA BANQUE MOLSON

Incorporée en 1855

CAPITAL \$3,500,000
FONDS DE RESERVE \$3,500,000

66 Succursales dans le Canada. Agents et correspondants dans
toutes les principales villes du monde
Transaction de toute affaires de Banque en général

DEPARTEMENT D'EPARGNES

à toutes les Succursales. Intérêt payé aux taux les plus élevés

J.-E. HOUSEMAN.

LA BANQUE NATIONALE

(Incorporée en 1860)

CAPITAL.....\$2,000,000.00

RESERVE.....\$900,000.00

NOUS PAYONS L'INTERET A NOS DEPOSANTS

2 FOIS L'AN

A NOS 44 BUREAUX

Nous acceptons des DEPOTS de \$1.00 et plus

L'INTERET est calculé sur la balance de CHAQUE JOUR et du
JOUR MEME de chaque dépôt.

Nous avons des correspondants par le monde entier et nos
TRAVELLERS CHEQUES sont payables AU PAIR par tous.

Notre bureau de PARIS, (Rue Boudreau, 7 Square de l'Opéra)
offre des avantages exceptionnels à PUBLIC VOYAGEUR.

Les virements de fonds, les collections, les paiements, les cré-
dits commerciaux et les paiements sont effectués en EUROPE,
aux ETATS-UNIS et au CANADA, aux PLUS BAS TAUX.

F. A. GAUTHIER GERANT A CHICOUTIMI.

ABONNEZ-VOUS
AU

PROGRES DU SAGUENAY

Nouveau Charron

M. Geo. Bergeron, ci de-
vant à l'emploi de Mr Joseph
Truchon, Charron, a le plaisir
d'annoncer à tous les charre-
tiers et au public en général,
qu'il vient de prendre posses-
sion de la boutique de M. Ptre
Truchon, située sur l'avenue
Labrecque. M. Bergeron invi-
te tout spécialement les an-
ciens clients de M. Truchon
de bien vouloir l'honorer de
leur bienveillant patronage.
Tout ouvrage sera garanti
et fait avec promptitude.
GEO. BERGERON,

Aux Chasseurs

M. J. Superior annonce qu'il
est prêt à acheter ce n'importe le-
quel chasseur toute la fourrure
qu'il peut avoir à vendre. Les
vendeurs n'ont qu'à lui télépho-
ner ou télégraphier, pour lui ap-
prendre l'espèce de fourrure qu'ils
ont à vendre et M. Superior s'en-
gage à la prendre aux prix du
marché.

Pension privée

Pour une bonne pension privée
on pourra aller chez Mme Vve
Albéric Aubin, Avenue Bégin.
Mde Aubin pourrait recevoir 2
ou 3 pensionnaires. 7-10-09

C'est le temps

Voici la saison froide qui s'a-
vance à grands pas.

Pour se garantir contre le froid
de nos hivers, il faut être bien et
chaudement vêtu.

C'est le temps d'y penser et
nulle part ailleurs que chez M.
Uld Jobin, marchand tailleur, on
trouvera une aussi grande variété
de drap pour pardessus d'automne
et d'hiver, ainsi que des tweeds
pour habillements.

M. Jobin vient de recevoir tout
son stock et chacun peut y trou-
ver quelque chose à son goût:
Draps pour pardessus en couleur,
brun, noir, vert, etc. Pelletteries
pour doublures en rat musqué.
Peaux de loutre et creamer pour
collets.

Prix raisonnables et ouvrage
garanti.

Les Caisses populaires Et L'émigration

M. René Dupont est à étudier les causes de l'émigration les voisines dans la république voisine. Certes, ce problème vaut bien la peine d'être approfondi; il est d'une importance capitale pour nous.

Toutes les personnes consultées sur ce sujet s'accordent à dire que, l'un des puissants facteurs de cette désertion du sol nata, c'est le luxe... par conséquent, le crédit l'incurie, le manque d'esprit d'économie, l'imprévoyance poussée à ses dernières limites...

Donc le luxe, voilà l'ennemi! N'y aurait-il pas moyen d'enrayer quelque peu ce mal?... La fondation de "Caisses Populaires" lui porterait, je crois, un coup mortel. En tous cas, elle ferait certainement un bien incalculable à nos cultivateurs.

Le luxe! Mais c'est aujourd'hui la grande plaie qui ronge nos classes rurales. Luxe dans les toilettes; à l'heure qu'il est, on ne distingue plus la fille du cultivateur de celle du professionnel! A peine a-t-elle douze ans qu'on lui flanque sur la tête—a crédit—un chapeau de cinq dollars! Dans la famille, on ne s'habille plus avec de la bonne flanelle du pays! C'est trop rare! Non, on préfère acheter—a crédit—force verge d'indienne ou de coton!... Il faut aussi le set de salons... voir même l'harmonium... on les achète; ce n'est pas cher c'est à crédit!! Le tout jeune grand garçon!... il lui faut son "buggy" à lui: on verra un seul "habitant" en acheter à crédit, un deux, trois même... Cette belle voiture achetée, il faut un cheval pour la trainer. Vite, on va chez le commerçant de chevaux, et on achète—encore à crédit—une bête de deux cent cinquante dollars; on la met à l'écurie, on la soigne bien il faut qu'elle soit "propre" pour faire "jeunesse" ce cher petit...

Peut-on lui refuser cela? Il gagna de l'argent... chut: si on avait le malheur de lui faire voir que ça déplaît, il s'en irait au... delà du 45ème...

Naturellement à ce luxe effréné viennent se joindre une incurie, une inaprévoyance impardonables. Si au moins le cultivateur avait le bon esprit d'économiser pour payer ses dettes... Mais non, il fait de l'argent, il le dépense! S'il en manque il ira aux Etats-Unis en gagner!! Quel argument!

Aussi, aux dates des échéances quand le marchand, le voiturier, le sellier, la modiste, réclament leur dû, comme la cigale du vieux "La Fontaine", il se trouve fort dépourvu... Il suit son exemple, il s'en va crier famine... non chez sa voisine, mais chez l'usurier qui lui fait payer cher ses services... Ce bon usurier, il ne prête que sur hypothèque lui... Il met donc la griffe sur cette ferme qui désormais ne peut lui échapper... Pour la racheter le propriétaire tentera bien avec sa famille le voyage aux Etats-Unis. Mais de grands jeunes gens, de grandes jeunes filles sont si vite grisés par l'air de liberté que l'on respire là-bas! Ils commencent par garder—pour le gaspiller—une partie de leur salaire, puis le gardent tout entier... Et quand le père, plus pauvre qu'avant, voudra les ramener au pays, ils refuseront carrément! A bout de ressources, vous verrez alors ce malheureux père, lire en entrant dans les manufactures un petit enfant de douze ans; Vous le verrez demander leurs extraits de baptême à son curé du Canada, lui recommandant bien de "forcer un peu" pour qu'ils aient l'âge requis.

Voilà une famille perdue pour nous; voilà des jeunes gens, des jeunes filles qui s'étioleront, ruineront leur santé dans l'air empesté des usines américaines! Voilà des pauvres enfants emprisonnés dans ces étouffoirs, eux qui auraient tant besoin de respirer à pleins poumons l'air pur des champs!...

Ah! si nous avions des Caisses Populaires dans toutes nos paroisses, nous enseignerions la valeur du "sou" à ces pauvres gens; nous leur ferions comprendre que le crédit tue, qu'il faut proportionner les dépenses aux revenus, qu'il faut vivre suivant sa condition. Quand ils auraient besoin d'argent, leur Caisse serait là pour leur prêter et non pour les égorger; encore qu'elle pourrait leur rendre d'immenses

services pour améliorer leur terre leur bétail, etc....

Mais me dites vous, ma terre est mauvaise! J'en conviens: cependant, comment se fait-il que sur des terres aussi pauvres, des voisins vivent dans une honnête aisance! Tiens, pas plus tard qu'au dernier, j'ai visité l'une de nos intéressantes campagnes. J'ai été frappé du contraste qui existe entre des fermes d'égale valeur. Sur celle-ci, tout est à l'abandon: la maison menace ruine; ici c'est un carreau enfoncé, là une planche décollée menaçant le passant... Pas de troupeau, pas de basse cour, pas de clôture... Un "buggy" veuf d'une de ces roues git à une extrémité de la grange vide... à l'autre, c'est une cariole renversée... la récolte rouge par un soleil brûlant, attend encore la main qui doit la travailler... Tout ne respire que la désolation et la mort.

A l'heure des ténèbres, le voyageur retient son souffle lorsqu'il côtoie cette habitation déserte... Il semble qu'un mauvais génie plane sur ces lieux... Oui, le mauvais génie du luxe, de l'incurie, de l'imprévoyance est passé par là. C'est la ferme d'un des nôtres émigrés aux Etats-Unis.

Voilà maintenant cette autre. Tout n'y est que vie et gaieté. Aux alentours d'une bonne maison blanche à neuf, potées, poussins, oies, dinde, canards, vous donnez gratuitement un concert qui pour ne pas être très harmonieux, n'en a pas moins un charme indicible. Le troupeau est nombreux; les montons hâletants cherchent de l'ouvrage auprès d'une grosse clôture en chêne. Dans le lointain, la voix du cultivateur hâtant ses chevaux, se mêle au bruit monotone de sa faucille. Une luxuriante moisson blémit sous un beau soleil d'automne. Tout respire l'aisance, le bonheur. C'est la ferme d'un homme laborieux, prévoyant, économe. Pas besoin n'est de vous donner les raisons de cette différence.

De nos jours, plus que jamais, on chame un peu partout que l'émigration n'existe plus! Elle n'existe plus! Eh bien! comment se fait-il qu'en dix ans la population de la province de Québec ne soit augmentée que de quelques milliers (158,189) alors qu'elle aurait dû presque doubler, presque nos familles canadiennes-françaises sont encore de 10 et de 15 enfants! Je sais une paroisse qui dans une seule année a perdu 200 âmes... On sont donc tous ces Canadiens?... Ils sont allés grossir le nombre de nos expatriés. Ils sont mêlés au grand "tout américain" exposés à perdre leur langue et leur foi!...

Il est temps de changer ce triste état de chose.

Fondons, fondons des "Caisses Populaires". Par ce moyen, nous formerons des classes laborieuses et économes; nous bannirons le luxe, hélas si répandu chez notre peuple agricole; nous lui ferons aimer son état en le rendant de plus en plus rémunérateur; car nos Caisses l'aideront puissamment dans cette "lutte pour la vie", lutte où chacun veut vivre à rien faire, et au dépens de son voisin.

J. P. LEBLANC.

Chasseur malheureux

Un chasseur qui n'a pas été chanceux et qui se promet bien de ne pas retourner de sitôt dans les bois du Lac Kénogami, c'est M. Willie Warren, de cette ville. Après avoir passé plus d'une journée à marcher dans le bois, sans rencontrer un seul gibier, ne s'attendant pas au malheur qui l'attendait. Le soir, revenu à son campement, s'aperçut que toutes ses provisions avaient été enlevées, ce qui lui a fait faire un jeune forcé.

Ce qui a affecté le plus M. Warren, c'était de revenir sans un seul gibier et avoir enduré toutes sortes de privations.

Avis Public

Société D'AGRICULTURE DU COMTE DE CHICOUTIMI

Avis public est, par les présentes, donné qu'une assemblée des membres de la Société d'Agriculture du comté de Chicoutimi aura lieu au Château Saguenay en la municipalité de Chicoutimi Lundi, le 27ème jour du mois de Décembre courant à 10 heures de l'avant midi, dans le but d'élire des directeurs pour former le bureau de direction de cette société.

Date à Chicoutimi le quinziesme jour du mois de Décembre mil neuf cent 10.

AD. TREMBLAY, Secrétaire Trésorier.

Accident Fatal

NON MONSIEUR CHICOT N'EST PAS MORT CAR IL VIT ENCORE

Il nous fait peine d'annoncer à nos lecteurs et au public en général, que "M. Chicot" ayant été victime d'un accident de Chemin de... Fer, ne pourra pas se rétablir de ses blessures avant les premiers jours de la semaine prochaine. D'ailleurs, M. CHICOT nous prie d'annoncer qu'il ne jouera pas ses pièces DIMANCHE telles qu'annoncées dans les journaux et par les placards distribués dans toute la ville, la semaine dernière, il jouera MARDI et JEUDI, les 21 et 23 Décembre prochain.

Qu'on se le dise... et... qu'on aille l'encourager. Donc au lieu de DIMANCHE et MARDI veuillez lire MARDI et JEUDI les 21 et 23 Décembre.

Le groupe de jeunes gens qui a fondé le Cercle, qui doit nous récréer pendant cette morte saison d'hiver, demande au public tout l'encouragement possible, afin de les aider à se procurer tous les accessoires voulus pour donner un cachet tout particulier à leurs représentations. Nous ne sommes pas sans savoir que ce genre d'amusement coûte un peu d'argent et que nos jeunes gens n'ont pas les moyens pécuniaires pour arriver à leur but. Or, étant donné, que ces premières représentations sont pour se munir de Fonds de scène et tous les accessoires nécessaires à ce genre d'amusement, nos jeunes gens comptent sur l'encouragement du public, qui sera pour eux le plus sur moyen de se les procurer; c'est pourquoi nous ne cesserons de demandeur à nos lecteurs et au public en général, d'aller les encourager par leur présence.

Donc, encourageons notre jeunesse, à se récréer tout en nous donnant un amusement qui brille par son absence à Chicoutimi. En foule MARDI et JEUDI... le soir... à PHOTEL DE VILLE à 8 heures précises.

RIONS... RIONS toujours est le Motto de notre petite TROUPE THEATRALE CHICOUTIMIENNE. ENCOURAGEONS LES NOTRES. MARDI et JEUDI 21 23 Décembre prochains.

PLANS de la SALLE et BILLETS en VENTE chez GAGNON et FRERE et chez M. L. PROUMEN.

Prix: des BILLETS; Sièges Réservés 50 cts, 35 cts. Admission: 25 cts.

Retenez vos sièges d'avance si vous voulez de bonnes places.

Mardi dernier le 14 Décembre: Sa grandeur, Mgr Labrecque donnait aux dames de l'œuvre des Tabernacles, une intéressante, et surtout très pratique, conférence; qui fut suivie du salut du St-Sacrement.

Après la conférence les dames qui se trouvaient réunies au nombre tout près d'une quarantaine, procédèrent à l'organisation du banquet annuel pour les pauvres et les orphelins de l'Hôtel-Dieu. Ce banquet se donnera cette année mercredi, le 29 décembre à midi.

Voici le nom des dames directrices dans chaque quartier, de la ville:

Rivière du Moulin: Mes dames Théo. Tremblay, Elzéar Gauthier Adélar Tremblay.

Rue Racine: Mesdames Jolicoeur, Phil Desbiens, Aimé Boily, William Gauthier, Dr E. Savard, J. A. Pelletier, Jean Fortin, Dr Rivierin, et Jos. E. Savard.

Rue Cartier: Mesdames Eug. Fortier, Alf. Godbout, J. B. Fortin.


Avenue Bégin: Mesdames Labrie, Delisle.

Bassin Mes dames Oct. Pelletier, Jos. Hervy.

NAISSANCES

A Jonquière, samedi, l'épouse de M. Joseph Tremblay, forgeron, un fils qui a reçu au baptême les noms de Joseph, Paul, Gaston.

Parrain: M. G. H. Tremblay; marraine: Melle Mario Jeanne Guay, oncle et tante de l'enfant.



Ne perdez pas une bonne cuisinière à cause d'une farine médiocre.

Une bonne cuisinière, Madame, est un bijou rare et précieux de nos jours. Et sa rareté le rend plus précieux encore. C'est cet état de choses qui induit Madame votre voisine à séduire votre "Sarah" par des paroles mielleuses et des compliments: "brule pourpoint, habilement entremêlé de promesses de liberté dans la cuisine, de gages plus élevés et de sobriétés libres. De sorte que le chemin qui mène au ciel n'est guère plus difficile que les relations épineuses de la maîtresse avec la reine moine de la cuisine. La moindre remarque malheureuse fait tomber ces mots tranchants: "Je vous donne mon avis."

Pourquoi ne pas donner le bûche au REBELLEMENT IL APARTIENT, madame?

Ne perdez pas une bonne cuisinière par cause d'une farine MÉDIocre.

Parce que la moitié des "accidents de la cuisine" sont la faute de la farine.

Même le chef au saluto le plus élevé sur la terre cosmétique de la France ne pourrait réussir à servir une tournée appétissante et nutritive au moyen d'une de ces farines à BON MARCHÉ.

Ce n'est pas juste de s'attendre à cela, n'est-ce pas, Mme la Maitresse de maison?

S'il y a quelque chose qui ne va pas dans VOTRE cuisine, essayez la "FIVE ROSES" avant d'irriter le tempérament de la cuisinière.

Travaillez-la "équitablement" comme un homme d'affaires dirait.

Achetez-lui un petit sac pour éprouver la VÉRITABLE capacité de votre cuisinière. Le prochain fois vous en voudrez un BARRIL.

La véritable RAISON de la popularité de la FIVE ROSES est la manière qu'elle répond aux efforts de la cuisinière.

Une BONNE recette à laquelle on donne le moindre soin, et employant la "Five Roses", accomplira des merveilles d'art culinaire.

Cer. Madame, la cuisinière HADILE est un art rare.

FIVE ROSES conviendra d'une manière surprenante à toutes les recettes dans votre livre de cuisine favori.

Combien d'autres farines peuvent faire OHLA d'une maîtresse telle et fidèle.

Ils sont rares, à la vérité, Madame. Et...

Que pensez-vous de ce "traitement équitable" vis-à-vis de VOS GENS?

LAKE OF THE WOODS MILLING CO., LTD., MONTREAL.

Fêtes de Noël et jour de l'An

Chez L. Proumen Librairie

(En face de Jos. Dinovitzer)

Grand choix de jouets, de cadeaux etc.

Immenses choix de Cartes Postales de Noël et du jour de l'An.

C'est la place où le choix est le plus grand et les Prix les plus bas. Toutes mes cartes sont des nouveautés de cette année, pas de vieux stock chez moi.

P. S. N'oubliez pas que chaque 5c dépensé chez moi pendant les semaines des fêtes vous aurez droit à 1 billet de tombola "gratis" autant de 5c autant de billet.

Courrez la chance de gagner un joli crucifix d'une valeur de \$20.00 sans bourse délié.

PACIFIQUE CANADIEN

NOEL ET JOUR DE L'AN

Billets aller et retour au prix D'UN SIMPLE PARCOURS DE PREMIERE CLASSE

Départs: 24 et 25 déc., Retour, 27 déc. 1909. Aussi 31 déc. et 1er janvier, Retour le 3 janvier 1910.

Billets aller et retour au prix D'UN SIMPLE PARCOURS DE PREMIERE CLASSE PLUS UN TIERS

Départs: 21, 22, 23, 24 et 25 déc. aussi 28, 29, 30 et 31 déc. 1909 et 1er janvier 1910.

Retour: le 5 janvier 1910.

\$4.90

MONTREAL et RETOUR

Départs: 21 déc. 1909 au 1er janvier 1910.

Retour le 3 janvier 1910.

S'adresser à 30 rue St-Jean, angle Côte du Palais, au Château Frontenac ou à la Gare du Palais, Québec.

Lots à Batir

100 beaux lots à bâtir, situés dans le Quartier Ouest, à quelques minutes de l'église et des Moulins de pulpe.

Payables \$10.00 comptant et \$1.00 par mois, sans intérêt. Titres parfaits.

Achetez-les vous un emplacement, pendant qu'ils sont bon marché. Dans un an, ils vaudront le double.

S'adresser à J. D. GUAY.

A LA MODE

Lemieux & Carrier

UN SEUL PRIX

Grand déploiement de Jouets

POUR NOEL ET LE JOUR DE L'AN

Jamais notre magasin en a montré autant c'est quelque chose d'épatant de voir autant de JOUETS et d'articles de fantaisie dans tous les prix et de toutes les sortes imaginables.

Chevaux, carrosses, poupees, coffres d'outils, boites a ouvrage, Jouets mecaniques, couchettes, Sets de vaisselles etc etc.

Prix spéciaux pour les Marchands

DEMANDEZ NOS COUPONS ils ont de la valeur. Nous invitons les enfants à venir nous payer de leur visite.

LEMIEUX & CARRIER.

GRATIS — CETTE JOLIE — GRATIS

PLUME FONTAINE

En Or, 14 k. Valeur \$2.50

Offerte gratuitement comme cadeau du Jour de l'An.

A toute personne faisant l'achat d'un de nos magnifiques moulins à coudre "WHITE" ou "MODERN".

A tout achat de nos moulins à coudre d'ici au 31 décembre 1909, cette magnifique prime est gratuitement offerte aux conditions suivantes:

Achetez à notre magasin ici à Québec, à nos succursales en d'autres agents, ou de nos célèbres moulins à coudre "WHITE" ou "MODERN".

Donnez votre commande avant le 31 décembre.

Tout en bénéficiant de cette riche prime, vous aurez l'avantage de vous procurer la machine à coudre la plus perfectionnée, la plus solide, la plus puissante, la plus silencieuse et la plus avantageuse sur tous rapports.

En étant une garantie responsable, fabriquée par la "WHITE SEWING MACHINE Co.", Cleveland, Ohio.

Nous importons spécialement cette machine des Etats Unis afin de procurer à nos clients ce qu'il y a de plus perfectionné aujourd'hui.

Nous vendons au comptant et à termes. Demandez nos prix.

BONS AGENTS requis dans toutes les paroisses où nous ne sommes pas déjà représentés.

P. J. Legaré

QUÉBEC

MANUFACTURIER & NÉGOCIANT

273 A 287 RUE ST. PAUL - 32 A 36 RUE ST VALIER.

SUCCURSALE CHICOUTIMI... E. A. QUENNEVILLE, Gérant

Pour vos poissons frais

allez chez V. G. GUAY.

Si vous voulez écouler toutes vos jouets du jour de l'An, annoncez dans "LE PROGRES DU SAGUENAY."